II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 13 juillet 1981

portant nomination d'un membre titulaire du comité consultatif pour la formation des praticiens de l'art dentaire

(81/597/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu la décision 78/688/CEE du Conseil, du 25 juillet 1978, portant création d'un comité consultatif pour la formation des praticiens de l'art dentaire [1], et notamment ses articles 3 et 4,

considérant que, par sa décision 80/376/CEE [2], le Conseil a procédé à la nomination du docteur Gianni Cittarella, membre titulaire pour la période se terminant le 25 mars 1983 ;

considérant que le gouvernement italien a désigné, le 2 juillet 1981, le professeur Francesco Polizzi en vue de remplacer le docteur Gianni Cittarella, membre titulaire du comité précité,

DÉCIDE :

Article unique

Le professeur Francesco Polizzi est nommé membre titulaire du comité consultatif pour la formation des praticiens de l'art dentaire en remplacement du docteur Gianni Cittarella pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 mars 1983.

Fait à Bruxelles, le 13 juillet 1981.

Par le Conseil

Le président

Lord CARRINGTON

[1] JO n° L 233 du 24. 8. 1978, p. 15.
[2] JO n° L 93 du 10. 4. 1980, p. 22.